

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-neuvième session de la Conférence des Parties  
Panama (Panama), 14 – 25 novembre 2022

Questions stratégiques

Coopération avec des organisations et des accords multilatéraux sur l'environnement

CONSORTIUM INTERNATIONAL DE LUTTE  
CONTRE LA CRIMINALITÉ LIÉE AUX ESPÈCES SAUVAGES

1. Le présent document a été soumis par le Secrétariat\*.

Contexte

2. Au paragraphe 9 b) de la Résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP18), *Application de la Convention et lutte contre la fraude* la Conférence des Parties charge le Secrétariat de :

b) *soumettre un rapport sur les activités menées sous les auspices de l'ICCWC à chaque session du Comité permanent et à chaque session ordinaire de la Conférence des Parties, et consulter le Comité permanent sur l'élaboration du Programme de travail ICCWC afin de veiller à ce que les besoins des Parties soient correctement pris en compte ;*

3. En outre, lors de sa 18<sup>ème</sup> session (CoP18, Genève, 2019), la Conférence des Parties a adopté la décision 18.13 sur le *Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC)* adressé aux Parties, comme suit :

**À l'adresse des Parties**

18.13 *Les Parties sont encouragées à continuer de fournir un soutien financier au Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) pour la mise en œuvre de son Programme stratégique pour 2016-2020 et de tout programme stratégique futur nouvellement élaboré, afin que le Consortium continue à jouer un rôle moteur en fournissant un appui mondial coordonné aux services de lutte contre la fraude.*

4. En raison de la pandémie de COVID-19, la 73<sup>ème</sup> session du Comité permanent s'est tenue en ligne (SC73, en ligne, mai 2021) avec un ordre du jour réduit qui ne comprenait pas de rapport sur les activités menées sous les auspices de l'ICCWC. Le Secrétariat a préparé le document [SC74 Doc. 33.3](#) sur le Consortium international pour la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, pour la 74<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent (SC74, Lyon, mars 2022). Le document dresse un tableau détaillé du large éventail d'activités menées depuis la CoP18 sous les auspices de l'ICCWC, l'effort de collaboration entre le Secrétariat CITES, INTERPOL, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), établi en 2010.

---

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

5. Pendant la période intersessions, le Consortium a continué à jouer un rôle essentiel en mobilisant les Parties et en travaillant avec elles dans le monde entier pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages, en adoptant une approche coordonnée et cohérente et en fournissant aux Parties [les outils, les services et le support technique](#) nécessaires pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et traduire en justice les criminels impliqués.
6. Face à la pandémie de COVID-19, le Consortium a rapidement adapté ses plans de travail afin que la mise en œuvre du programme stratégique de l'ICCWC puisse se poursuivre sans interruption et dans toute la mesure du possible. Les possibilités de renforcement des capacités et les réunions en personne étant limitées par la pandémie de COVID-19 et avec la mise en place de nouveaux protocoles de protection, en 2020, lorsque cela était possible, l'ICCWC a transposé en ligne ses activités. En outre, la réponse de l'ICCWC a été adaptée pour prendre en compte les nouveaux défis identifiés pendant la pandémie. En raison principalement de la pandémie de COVID-19, certaines activités ont inévitablement dû être retardées ou reportées. Le Programme stratégique de l'ICCWC et les sous-subsidations liées ont donc été prolongés jusqu'en 2023.
7. Pendant la période intersessions, le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires de l'ICCWC pour s'assurer que les activités réalisées par le Consortium soient conformes aux priorités et au mandat de la CITES, ainsi qu'à la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP18) sur l'Application de la Convention et la lutte contre la fraude, paragraphe 9. b). Le plan de travail de l'ICCWC comprenait les décisions et résolutions valides pertinentes, de sorte que les activités réalisées sous les auspices de l'ICCWC ont contribué directement et indirectement à la mise en œuvre de plusieurs décisions et résolutions adoptées lors de la CoP18. Le secrétariat veillera à ce que les décisions et résolutions pertinentes adoptées lors de la CoP19 soient traitées dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision 2030 de l'ICCWC.
8. L'exécution du programme de travail du Consortium reste supervisée par le Groupe d'experts principaux de l'ICCWC, soutenu par un Groupe d'experts techniques établis en janvier 2020. Les deux groupes sont présidés par le Secrétariat CITES et comprennent des représentants de chacune des cinq organisations partenaires. Le Groupe d'experts principaux identifie les priorités pour la mise en œuvre des activités, prend des décisions sur les initiatives à soutenir, supervise l'efficacité globale de la mise en œuvre, évalue les progrès et prend des mesures correctives si besoin. Le Groupe d'experts technique est chargé de coordonner et de mettre en œuvre le travail et les activités quotidiennes du Consortium. Le Groupe d'experts principaux de l'ICCWC se réunit tous les trimestres et des appels réguliers sont passés tous les mois par le TEG pour suivre la mise en œuvre des projets et adapter les approches en fonction des besoins et des enseignements tirés. Des appels ad hoc supplémentaires sont organisés en cas de besoin. Cette structure de gouvernance a été adoptée à la suite d'une réunion de planification stratégique de l'ICCWC qui s'est tenue en janvier 2020 et qui a examiné les moyens d'améliorer la coopération et les synergies entre les partenaires afin de renforcer la réponse collaborative de l'ICCWC et d'améliorer le soutien apporté aux Parties.
9. Le [site web dédié de l'ICCWC](#), maintenu conformément à la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP18), paragraphe 9 c) a été entièrement révisé et mis à jour en octobre 2020. D'autres mises à jour ont été effectuées tout au long des années 2021 et 2022. Il est disponible en anglais, français et espagnol à partir du site web de la CITES et donne accès aux dernières informations sur les activités du Consortium, ainsi qu'aux outils et services disponibles par le biais de ses organisations partenaires. Au moment de la rédaction du présent document, le Secrétariat travaille à l'élaboration d'un nouveau site Web pour l'ICCWC et communiquera oralement les progrès réalisés à cet égard lors de cette session.
10. De plus, lors de la SC74, le Secrétariat a souligné le lancement du [rapport annuel 2020 de l'ICCWC](#). Ce rapport montre comment le travail du Consortium en partenariat avec les Parties et autres acteurs contribue à renforcer les capacités des systèmes de justice pénale à travers le monde. Il montre comment les évaluations et le soutien de l'ICCWC tout au long de l'année 2020 ont conduit à des changements positifs dans les codes pénaux et comment l'assistance technique a contribué à l'arrestation et à la poursuite des criminels en matière d'espèces sauvages. Le Rapport annuel 2020 de l'ICCWC est disponible en anglais, français et espagnol sur le [site web de l'ICCWC](#) et a également été mis à disposition en tant que document d'information [SC74 Inf. 6](#). Au moment de la rédaction du présent document, le rapport annuel 2021 de l'ICCWC est en cours d'élaboration.
11. Depuis sa création, les travaux de l'ICCWC auraient été impossibles sans l'appui déterminé de [plusieurs donateurs](#). L'application du Programme stratégique de l'ICCWC a été financée par l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la France, Monaco, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne. Les contributions de la Région administrative spéciale (RAS) de Hong Kong (Chine), de la Norvège et des États-Unis d'Amérique au Secrétariat ont également contribué aux travaux et à la

coordination de l'ICCWC. Au nom des partenaires du Consortium, le Secrétariat remercie ces Parties pour leur généreux soutien.

12. Le présent document est structuré sur le même schéma que les domaines d'intervention du programme stratégique de l'ICCWC et propose un résumé des activités menées sous les auspices de l'ICCWC depuis la CoP18 et pour la mise en œuvre de la décision 18.13. De plus amples détails peuvent être trouvés dans les rapports annuels 2020 et 2021 de l'ICCWC.

#### Domaine d'intérêt 1 : Fournir un appui institutionnel et renforcer la coopération et la coordination

13. En 2020 et 2021, INTERPOL et l'OMD ont organisé les quatrième et cinquième opérations de la série Thunder soutenues par l'ICCWC ([opération Thunder 2020](#) et [opération Thunder 2021](#)). L'opération Thunder 2021 a impliqué 118 pays et a donné lieu à un nombre important de saisies et d'arrestations. D'autres arrestations et poursuites sont également prévues à travers le monde à mesure que les enquêtes continuent de se dérouler. Parmi les autres activités menées figurent des ateliers ou des réunions régionales visant à renforcer la coopération internationale pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Un soutien a également été apporté au Burundi, au Kenya, au Rwanda, au Sud-Soudan, à l'Ouganda et à la République-Unie de Tanzanie, à l'Association des procureurs d'Afrique de l'Est pour la tenue de sa 9<sup>ème</sup> assemblée générale annuelle, à 250 représentants des services de lutte contre la criminalité et de la justice pénale de 34 pays d'Afrique et d'Asie dans le cadre d'une réunion interrégionale de l'ONUUDC sur la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et à une réunion en ligne des hauts fonctionnaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sur la criminalité transnationale (SOMTC). En outre, trois nouvelles itérations de l'opération Mekong Dragon ont été menées sous la direction des douanes chinoises et vietnamiennes, avec le soutien du Bureau régional de liaison chargé du renseignement pour l'Asie-Pacifique (RILO AP) de l'OMD et de l'ONUUDC.
14. Entre janvier et juin 2022, INTERPOL a organisé quatre réunions régionales d'enquête et d'analyse (RIACM), axées sur les lions et les dents de léopard, les guépards, les espèces exotiques et autres affaires en cours, et a organisé quatre réunions régionales annuelles sur la criminalité liée aux espèces sauvages (pour l'Asie, l'Afrique orientale et australe et les Caraïbes, l'Afrique occidentale et centrale, et l'Amérique latine), ainsi que plusieurs formations ciblées.
15. Conformément à la Décision 18.79, le Secrétariat a convoqué en février 2022 une réunion en ligne du [Groupe de travail sur le commerce illicite de spécimens d'espèces d'arbres inscrites aux Annexes de la CITES](#), financée par le Programme stratégique de l'ICCWC (voir document CoP19 Doc. 35 pour plus de détails). En appui à la mise en œuvre de la Décision 18.93, un soutien ciblé est assuré par le Consortium pour renforcer les réponses à la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique occidentale et centrale (voir document [SC74 Doc. 35.2](#)).
16. Au cours de la période intersessions, l'ICCWC a également soutenu les réseaux de lutte contre la fraude aux niveaux régional et sous-régional afin de renforcer la collaboration et la coordination entre les organismes nationaux chargés de la lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages dans différents pays. Suite à la convocation de la [3<sup>ème</sup> Conférence mondiale des Réseaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages](#) en marge de la CoP18, le Secrétariat a dirigé l'élaboration des [lignes directrices de l'ICCWC pour les réseaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages](#) qui ont été lancées en mai 2020 et sont disponibles en [anglais](#), [français](#) et [espagnol](#) sur la page web de l'ICCWC. Elles décrivent les principaux éléments à prendre en compte dans le développement d'un nouveau Réseaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages et fournissent un outil d'auto-évaluation à l'usage des Réseaux existants pour les aider à évaluer leur niveau de maturité et de performance opérationnelle et à identifier les domaines qui pourraient être encore renforcés. L'ICCWC a apporté un soutien ciblé aux Réseaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages [d'Amérique du Sud \(Sud-WEN\)](#) et de la Corne de l'Afrique (HAWEN).
17. En étroite collaboration avec ses partenaires de l'ICCWC et grâce au généreux soutien financier des États-Unis d'Amérique, le Secrétariat organisera la *4<sup>ème</sup> Conférence mondiale des réseaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages* en marge de la CoP19, les 21 et 22 novembre 2022. Cette conférence permettra d'améliorer les synergies entre les initiatives existantes et les organismes régionaux de lutte contre la fraude, de renforcer la coopération et d'explorer les activités potentielles à mener dans le but de perfectionner les réponses à la criminalité liée aux espèces sauvages aux niveaux sous-régional, régional et mondial.
18. Le Secrétariat continue également à actualiser le [répertoire des points focaux](#) de lutte contre la fraude disponible sur le site web de la CITES et encourage les Réseaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages à informer le Secrétariat lorsque des mises à jour supplémentaires sont nécessaires.

Domaine d'intérêt 2 : Faciliter l'analyse de la capacité nationale à renforcer les ripostes en matière d'application des lois et aider à guider l'investissement

19. À ce jour, l'ICCWC a reçu 37 demandes de mise en œuvre de la [Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts](#). La Compilation d'outils a été déployée dans 16 countries (le Bangladesh, la Bosnie-Herzégovine, le Botswana, le Congo, le Gabon, Madagascar, le Mexique, le Mozambique, la Namibie, le Népal, l'Ouganda, le Pérou, la République démocratique populaire lao, la République-Unie de Tanzanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Viet Nam) et est en cours de déploiement à différents stades dans huit pays (la Bolivie (État plurinational de), le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Nigéria, le Paraguay, les Philippines et la République démocratique du Congo)<sup>1</sup>.
20. Lorsque la phase de déploiement de la Compilation d'outils est terminée, le rapport et les recommandations qui en résultent sont présentés lors d'une réunion de haut niveau avec toutes les agences gouvernementales concernées, ainsi que lors d'une réunion multipartite, afin de planifier la mise en œuvre et le soutien éventuel. Les activités de support à la mise en œuvre des recommandations résultantes sont en cours dans plusieurs pays et ont été renforcées pendant la période intersessions.
21. Les réactions reçues des Parties qui ont déployé la Compilation d'outils à ce jour sont toujours positives. Au cours de la SC74, le Comité permanent a encouragé les Parties qui ont déployé la Compilation d'outils à poursuivre activement la mobilisation des ressources et à faire des efforts soutenus pour mettre en œuvre les recommandations qui en résultent, en demandant le soutien de l'ICCWC si nécessaire. Le Comité permanent a également encouragé les donateurs, les organisations internationales et nationales ayant des initiatives en cours dans les pays qui ont déployé la Compilation d'outils à se mettre en relation avec les autorités nationales afin de savoir comment leurs efforts en cours pourraient s'aligner sur les recommandations de la Compilation et soutenir leur mise en œuvre [voir paragraphe 33.3 du document [SC74 Sum 5 \(Rev. 1\)](#)].
22. Le Secrétariat encourage les Parties qui ont déployé la Compilation d'outils à étudier également les possibilités d'aborder la mise en œuvre des recommandations de la Compilation d'outils par le biais du FEM-8, et à s'engager dans les processus nationaux de priorisation du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à cet égard, le cas échéant.
23. Le Consortium a également continué à soutenir la mise en œuvre de l'initiative [Cadre d'indicateurs pour la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts](#). À ce jour, le cadre d'indicateurs de l'ICCWC a été mis en œuvre avec succès dans 15 pays (l'Angola, la Bolivie (État plurinational de), le Brésil, le Cameroun, Djibouti, l'Équateur, le Mexique, la Namibie, l'Ouganda, le Paraguay, les Philippines, la République démocratique du Congo, la République démocratique populaire lao, la République-Unie de Tanzanie et la Thaïlande). Au moment de la rédaction du présent document, la mise en œuvre est également en cours ou prévue en Colombie, Éthiopie, Guinée, au Kenya, à Madagascar, au Malawi, en Mozambique, au Nigéria, Pérou et en République centrafricaine.
24. Le *Cadre d'indicateurs de l'ICCWC* fait partie intégrante du processus de déploiement de la Compilation d'outils de l'ICCWC et reste disponible en tant qu'outil d'auto-évaluation indépendant qui permet à chaque Partie de suivre ses performances dans le temps et d'identifier tout changement dans l'efficacité de ses réponses en matière de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Les guides étape par étape de ces outils ont été mis à jour pendant l'intersession et les Parties sont encouragées à consulter ces guides disponibles sur le site web de l'ICCWC.<sup>2</sup>
25. Comme indiqué lors de la SC74, la Compilation d'outils et le Cadre d'indicateurs de l'ICCWC sont en cours de mise à jour. La Compilation d'outils révisée devrait être finalisée avant la CoP19 et sera disponible en anglais, français et espagnol.

Domaine d'intérêt 3 : Élaborer ou améliorer la capacité de justice pénale et préventive à l'échelle des institutions

26. Sous les auspices de l'ICCWC, l'ONUDD a offert des possibilités de formation en classe et en situation de terrain, ainsi qu'un encadrement des poursuites afin de faciliter les poursuites contre les crimes liés aux espèces sauvages en Bolivie (État plurinational de), au Botswana, au Cambodge, en Colombie, au Kenya,

---

<sup>1</sup> D'autres détails sur l'état d'application dans différents pays se trouvent au lien suivant : <https://cites.org/eng/prog/iccwc.php/Action>

<sup>2</sup> Guide étape par étape de la Compilation et du Cadre d'indicateurs de l'ICCWC : [https://cites.org/sites/default/files/EN\\_Toolkit%20Indicator%20Framework.pdf](https://cites.org/sites/default/files/EN_Toolkit%20Indicator%20Framework.pdf). Guide étape par étape du Cadre d'indicateurs de l'ICCWC : [https://cites.org/sites/default/files/EN\\_ICCWC%20Indicator%20framework%20step-by-step%20guide.pdf](https://cites.org/sites/default/files/EN_ICCWC%20Indicator%20framework%20step-by-step%20guide.pdf)

en Malaisie, au Mozambique, en Ouganda, au Pérou, aux Philippines, en République démocratique populaire lao, en Thaïlande et au Viet Nam.

27. En Afrique, les activités menées en 2021 comprenaient des formations pour les juges, les procureurs, les enquêteurs et les premiers intervenants au Botswana, au Kenya, au Mozambique et en Ouganda. En Asie, le soutien a pris la forme d'ateliers et de formations en République démocratique populaire lao, en Malaisie, aux Philippines, en Thaïlande et au Viet Nam. Ces formations ont porté sur l'application de la loi, les poursuites judiciaires en matière de criminalité liée aux espèces sauvages, la gestion des scènes de crime, la formation aux enquêtes financières, la recherche de scènes de crime et la documentation des preuves, le profilage et la gestion des risques ainsi que l'examen médico-légal. En Amérique du Sud, des formations ont été dispensées en Bolivie (État plurinational de), en Colombie et au Pérou sur l'atténuation des risques de corruption, la coordination de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts aux niveaux national et régional, les enquêtes financières liées à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts et le mentorat sur les techniques de comptabilité judiciaire.
28. En 2022, le soutien s'est concentré en Afrique sur les enquêtes financières relatives à la criminalité liée aux espèces sauvages dans une affaire impliquant de l'ivoire, sur la formation des juges et sur l'élaboration d'un programme d'études sur la lutte contre la criminalité au Kenya et en Ouganda. En Asie, les activités au Cambodge, en République démocratique populaire lao, aux Philippines et au Viet Nam se sont concentrées sur le soutien consultatif en matière de lutte contre la criminalité, sur la formation à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux poursuites judiciaires et sur les enquêtes sur le blanchiment d'argent. En Amérique du Sud, l'ONUSUD a continué à dispenser une formation à l'École des procureurs de l'État plurinational de Bolivie sur la criminalité environnementale, en particulier la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts.
29. En outre, pendant la période intersessions, la Banque mondiale, sous les auspices de l'ICCWC, a apporté une assistance technique à plusieurs Parties pour faciliter le déploiement et la mise en œuvre de l'outil national d'évaluation du risque de blanchiment d'argent de la Banque mondiale et du module connexe sur les crimes environnementaux. Cette assistance comprenait la rédaction d'une législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA/FT) et la préparation de stratégies LBA/FT intégrant les questions de criminalité environnementale, la conformité du secteur financier et la formation des forces de l'ordre et des procureurs pour lutter contre le blanchiment d'argent. Les parties qui ont bénéficié du soutien à la mise en œuvre de cet outil sont les suivantes : le Cambodge, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, la Guinée équatoriale, le Gabon, Madagascar, les Maldives, le Mozambique, la Namibie, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Soudan, le Sri Lanka, Sint Maarten, le Tchad, le Viet Nam et le Zimbabwe.
30. Le Consortium a également poursuivi son travail de lutte contre la corruption associée à la criminalité liée aux espèces sauvages, conformément aux décisions 18.77 et 18.78 (voir document CoP19 Doc. 33).
31. Le Secrétariat a signalé lors de la SC74 que le Consortium a été en mesure de dispenser des cours de formation supplémentaires par rapport à ceux initialement prévus, en raison des économies réalisées par rapport à certaines formations réalisées en ligne ou dans un format hybride. Il convient cependant de noter que même si des formations additionnelles ont été possibles et que les activités en ligne facilitent souvent l'engagement d'un plus grand nombre de participants, les commentaires des Parties et partenaires suggèrent qu'il convient d'être très prudent concernant les formations menées en ligne. Certes, les activités en ligne ont facilité les efforts d'avancement des travaux durant la pandémie mais des interventions présentiels pour certaines formes de formation auraient été préférables et probablement plus efficaces. Il convient de noter que, dans de nombreux cas, la formation dispensée répondait directement aux besoins identifiés dans les rapports de mise en œuvre de la Compilation d'outils et du Cadre d'indicateurs, ainsi que dans d'autres rapports et évaluations des partenaires.

#### Domaine d'intérêt 4 : Sensibilisation accrue et appui aux mesures de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts

32. Les rapports sur la Criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde ([2020, deuxième édition](#) et [2016, première édition](#)) produits par l'ONUSUD en coopération avec les partenaires de l'ICCWC font le point sur la situation de la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde et comprennent des évaluations quantitatives du marché et une série d'études de cas approfondies sur le commerce illégal pour les espèces clés trouvées dans le commerce illégal. Lors de la SC74, le Comité permanent a encouragé les Parties à s'appuyer sur le *Rapport 2020 sur la criminalité liée aux espèces sauvages* pour éclairer leur prise de décision et soutenir le développement de réponses appropriées en matière de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages [voir SC74 Sum. 5 (Rev. 1)]. Au moment de la rédaction du présent document,

l'ONUDC travaille à la troisième édition du rapport sur la Criminalité liée aux espèces sauvages, qui devrait être disponible fin 2023.

33. Lors de la SC74, une Partie a fait part de ses réserves concernant le contenu du *Rapport de 2020 sur la criminalité liée aux espèces sauvages* et la manière dont les données étaient utilisées dans le rapport. Le Comité a recommandé que la Partie travaille avec le Secrétariat pour discuter de ses préoccupations et solliciter les partenaires de l'ICCWC à cet égard. Pour répondre aux préoccupations exprimées par la Partie, l'ONUDC a préparé le document d'information [SC74 Inf. 29](#) qui apporte des informations sur les processus établis en matière de collecte, de vérification et d'utilisation des données dans le *Rapport mondial sur la criminalité liée aux espèces sauvages*. La Partie concernée s'est engagée auprès du Secrétariat et de l'ONUDC à discuter des questions qu'elle a soulevées et le Secrétariat espère que ces discussions ont permis d'apporter des éclaircissements supplémentaires. Les réactions des Parties sont bienvenues et encouragées. Ce retour d'information contribue à garantir que le *Rapport mondial sur la criminalité liée aux espèces sauvages* reste un document faisant autorité et pouvant être utilisé pour éclairer la prise de décision et l'élaboration de mesures de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.
34. Pour accroître la sensibilisation à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, les partenaires du Consortium ont entrepris plusieurs activités lors de différents événements et réunions pour attirer l'attention sur les outils, les services et le soutien dont disposent les Parties et sur l'importance de les mobiliser dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, par exemple :
  - a) en marge de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée (UNTOC COP, octobre 2020) ;
  - b) à la 30ème session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (CCPCJ, mai 2021) ;
  - c) lors d'une réunion convoquée par l'Union africaine en collaboration avec TRAFFIC pour discuter de la mise en œuvre de la stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages. (mai 2021) ;
  - d) lors d'un forum de partenariat pour la lutte contre le trafic d'espèces sauvages dans les pays de l'ANASE (septembre 2021) ; et
  - e) lors de la deuxième conférence de haut niveau des Amériques sur le commerce illégal d'espèces sauvages (avril 2022) sur le soutien ciblé à SudWEN.

En outre, la Secrétaire générale de la CITES a fait une déclaration de haut niveau lors du [14ème Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale](#) (mars 2021) ; [lors de la Conférence de haut niveau du Groupe d'action financière \(GAFI\) : Partnering for Greater Impact Environmental Crime](#) (décembre 2021) et des remarques préliminaires lors des [discussions d'experts de la CCPCJ sur les crimes qui affectent l'environnement](#), qui se sont tenues du 14 au 16 février 2022. La Secrétaire générale de la CITES a souligné l'importance de traiter les crimes contre les espèces sauvages comme des crimes graves et le soutien qui existe par le biais du Consortium.

35. Le Consortium a également mené une série d'activités de communication :
  - a) En novembre 2020, l'ICCWC a célébré son 10ème anniversaire, représentant la première décennie d'actions depuis la création du Consortium, sous le thème « [10 ans, 10 réalisations](#) ».
  - b) Le Consortium met actuellement en œuvre la *Stratégie de communication et de visibilité de l'ICCWC* pour 2021-2022 et a lancé le premier *Rapport annuel de l'ICCWC*.
  - c) Une série de documents a également été élaborée et mise à jour dans les trois langues de travail de la Convention afin de faire connaître aux Parties les outils et les services dont elles disposent pour renforcer leurs réponses à la criminalité liée aux espèces sauvages.
  - d) En outre, un [compte Twitter ICCWC](#) (@ICCWC\_WFC) a été lancé en juin 2021 et un [compte LinkedIn ICCWC](#) a été lancé en avril 2022. De courtes vidéos ciblées, des histoires de succès et des campagnes de communication ont été développées et lancées sur les chaînes de médias sociaux. Elles peuvent être consultées sur les réseaux sociaux de l'ICCWC, sur le [site web de l'ICCWC](#) ou sur le nouveau [compte YouTube de l'ICCWC](#).

36. Au nom de l'ICCWC et du Programme mondial pour la vie sauvage (GWP) financé par le FEM, la Banque mondiale a organisé un [Forum sur la vie sauvage](#) en janvier 2020. Le Forum a permis à l'ICCWC d'en savoir plus sur les activités et les priorités des pays et des organismes participants et de sonder les synergies possibles entre les initiatives et les activités mises en œuvre par un large éventail d'entités pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Les informations issues du Forum ont été prises en compte dans la mise en œuvre du Programme stratégique de l'ICCWC et ont également été utilisées dans le développement de la Vision 2030 de l'ICCWC.

#### Domaine d'intérêt 5 : Élargir l'utilisation des connaissances, de la technologie et de l'innovation

37. Le Consortium a poursuivi ses activités visant à promouvoir et à soutenir l'utilisation d'applications criminalistique dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.

- a) Un laboratoire portable pour l'analyse des saisies (PELTS) a été mis en place pour aider les pays africains demandeurs et pour soutenir la systématisation de la formation dans les universités spécialisées dans les sciences de la vie sauvage.
- b) Le Secrétariat travaille avec l'ONUDC pour finaliser la mise à jour des [Directives sur les méthodes et procédures d'échantillonnage et d'analyse en laboratoire de l'ivoire](#), qui seront disponibles en anglais et en français.
- c) L'ONUDC soutient un projet de recherche visant à évaluer la menace potentielle de maladies infectieuses en appliquant des technologies modernes pour faciliter le dépistage des agents pathogènes dans les produits issus d'espèces sauvages illégales, et contribuer ainsi à atténuer les risques de zoonoses pour la sécurité sanitaire humaine et agricole.
- d) L'ONUDC a également coordonné un projet pilote visant à soutenir six laboratoires de police scientifique par le biais de dons de matériel essentiel à l'analyse de l'ADN, afin de renforcer les enquêtes et les poursuites en matière de criminalité liée aux espèces sauvages dans leurs juridictions.

38. Pour améliorer les outils et le matériel de formation en ligne, le Secrétariat travaille à l'amélioration et à la mise à jour du Collège virtuel CITES. Il s'agit notamment d'entreprendre un recensement complet de tous les documents relatifs à la lutte contre la fraude disponibles sur le Collège virtuel. Ces travaux, cofinancés dans le cadre du Programme stratégique de l'ICCWC, devraient culminer par un nouveau Collège virtuel CITES convivial et pratique et fournir du matériel et des ressources actualisés.

39. Comme indiqué lors de la SC74, l'OMD, en étroite collaboration avec le Secrétariat de la CITES et les experts douaniers concernés, a élaboré et finalisé un nouveau programme de formation en ligne pour les douanes sur la mise en œuvre et le renforcement de la CITES et la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Le cours comprend des modules sur la CITES qui couvrent les Annexes, les permis et les certificats, l'identification des spécimens, la manipulation sécurisée des spécimens, et le commerce légal et illégal. Ce programme de formation en ligne pour les douanes est un cours à accès restreint, disponible uniquement pour les agents des douanes sur la [plateforme CLiKC](#) (Customs Learning and Knowledge Community) de l'OMD. En outre, en décembre 2021, l'OMD a lancé un [Guide de gestion environnementale](#) destiné aux agents des douanes de première ligne, conçu comme un outil convivial qui fournira aux agents des douanes des conseils pertinents sur le terrain lorsqu'ils seront confrontés à des incidents liés à des questions environnementales. Le chapitre du guide consacré à la CITES et au commerce illégal d'espèces sauvages a été financé par le programme stratégique de l'ICCWC. Le guide est disponible en anglais et en français.

40. Par le biais du Programme stratégique de l'ICCWC, le Consortium a également soutenu une série d'activités visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages sur Internet, telles que des cours de formation sur les enquêtes tactiques en ligne en République démocratique populaire lao, en Malaisie, aux Philippines et au Viet Nam. L'ONUDC a également organisé une série de sessions de formation avancée sur les enquêtes en ligne pour la République démocratique populaire lao, la Thaïlande et le Viet Nam. INTERPOL a élaboré des Directives intitulées [La criminalité liée aux espèces sauvages sur internet : Guide pratique à l'intention des professionnels de l'application de la loi](#), qui constituent un outil pratique pour les agents chargés de l'application des lois, détaillant la manière d'enquêter sur les cas de criminalité liée aux espèces sauvages sur Internet. Le Secrétariat maintient des informations pertinentes sur la page internet « [Commerce illégal d'espèces via Internet](#) » disponible sur le site internet de la CITES, et donne des détails supplémentaires sur cette question dans le document CoP19 Doc. 37.

## Domaine d'intérêt 6 : Intersectoriel : Garantir le fonctionnement, la coordination et l'évaluation efficaces de l'ICCWC

41. Le Groupe d'experts de haut niveau de l'ICCWC continue de superviser la mise en œuvre du programme de travail du Consortium avec le soutien du Groupe d'experts techniques qui coordonne la mise en œuvre du travail et des activités quotidiennes. En plus de la réunion de Planification stratégique de janvier 2020 convoquée par l'ICCWC, le Consortium a également organisé plusieurs réunions spécifiques à des projets, telles que les réunions annuelles du Comité directeur du projet UE-ICCWC et des réunions plus larges avec les donateurs du Programme stratégique de l'ICCWC.
42. Afin d'harmoniser davantage les efforts et de maximiser l'impact des activités dans les différents pays, les partenaires de l'ICCWC continuent d'aligner les activités fournies par leurs programmes organisationnels individuels sur le programme stratégique de l'ICCWC. Le Consortium s'efforce également de coordonner davantage les activités de l'ICCWC avec celles d'autres parties prenantes actives dans le domaine de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Cela se fait par exemple en lançant régulièrement des appels de coordination spécifiques à chaque pays, impliquant des acteurs différents chargés de la mise en œuvre d'activités dans des pays cibles. Par le biais de la Banque mondiale, le Consortium maintient également un engagement avec le Programme mondial pour la vie sauvage financé par le FEM afin d'assurer une coordination et une collaboration efficaces entre les initiatives en cours et de tirer parti du soutien de l'ICCWC concernant les activités de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages incluses dans les différents projets nationaux du Programme mondial pour la vie sauvage.
43. En outre, pour s'assurer que les activités de l'ICCWC ont l'impact souhaité et aboutissent aux résultats escomptés du programme, le Consortium a commandé en 2021 une évaluation interne du Programme stratégique de l'ICCWC avec le soutien financier du FEM via le Programme mondial pour la vie sauvage. L'évaluation a fourni un certain nombre d'informations qui ont été prises en compte par le Consortium dans le développement de la Vision 2030 de l'ICCWC. Une évaluation externe du programme stratégique de l'ICCWC sera commissionnée une fois le programme terminé.
44. Les Parties sont invitées à donner leur avis au Secrétariat sur le soutien et les outils de l'ICCWC, afin que le Consortium puisse en retirer des informations pour continuer à améliorer ses interventions aux niveaux national, régional et international. Le Secrétariat compilera toutes les réactions et informations reçues et assurera la liaison avec ses partenaires de l'ICCWC afin que ces observations soient prises en compte, le cas échéant, dans la mise en œuvre de la Vision 2030 de l'ICCWC. À cet égard, le Secrétariat propose le projet de décision 19.AA tel que présenté à l'annexe 1 du présent document.

### La Vision 2030 de l'ICCWC

45. Sur la base des succès obtenus et des leçons tirées de la mise en œuvre de la [Mission stratégique 2014-2016](#) et du [Programme stratégique 2016-2020 de l'ICCWC](#) (en anglais uniquement), et en tenant compte des contributions fournies par un large éventail de parties prenantes, l'ICCWC finalise la définition de la *Vision 2030 de l'ICCWC*. La Vision décrit la phase suivante dans la poursuite du travail de l'ICCWC et guidera ce travail pour la décennie à venir, dans la continuité de la vision à long terme du Consortium, qui est d'œuvrer pour un monde sans criminalité liée aux espèces sauvages. La Vision 2030 de l'ICCWC tient compte des plus de 70 réponses reçues à la [Notification aux Parties n° 2021/14](#) du 29 janvier 2021 publiée en consultation des Parties et autres acteurs sur le développement du futur programme de travail de l'ICCWC. En septembre et octobre 2021, en étroite collaboration avec les partenaires de l'ICCWC, le Secrétariat a également mené d'autres consultations ciblées, notamment avec le Comité permanent de la CITES, afin de s'assurer que les besoins des Parties à la CITES soient correctement pris en compte. Les avant-projets de la Vision 2030 et du Plan d'action stratégique 2023-2026 de l'ICCWC ont été partagés avec le Comité permanent par l'intermédiaire de son président, pour commentaires. Au nom des partenaires de l'ICCWC, le Secrétariat remercie les Parties, les membres du Comité permanent et les autres parties prenantes qui ont fait part de leurs commentaires et de leurs contributions au cours du processus de consultation. Les partenaires de l'ICCWC remercient également le FEM et la Banque mondiale pour le financement fourni via le Programme mondial pour la vie sauvage pour soutenir le développement de la Vision 2030 de l'ICCWC.
46. Conformément à la Vision 2030, le Consortium travaille en suivant une théorie du changement pour soutenir les autorités de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, la police, les douanes et l'ensemble des systèmes de justice pénale, en développant les capacités et en renforçant davantage les réponses à ces crimes. L'ICCWC reconnaît l'importance de réponses à la fois proactives et réactives pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages, et par conséquent, la théorie du changement identifie cinq résultats essentiels de l'ICCWC :

- a) réduction des possibilités de criminalité liée aux espèces sauvages ;
- b) une dissuasion accrue de la criminalité liée aux espèces sauvages ;
- c) une meilleure détection des infractions contre les espèces sauvages ;
- d) augmentation de la dissuasion et de la détention des criminels ; et
- e) actions fondées sur des preuves, échange de connaissances et collaboration, comme base pour la réalisation des quatre premiers résultats et pour renforcer l'impact de l'ICCWC.

Les cinq résultats génèrent 13 sous-résultats sur lesquels l'ICCWC axera ses interventions. Ce cadre de résultats de la *Vision 2030 de l'ICCWC* fournit une feuille de route qui sera mise en œuvre par le biais de deux plans d'action stratégiques quadriennaux (2023-2026 et 2027-2030). Les plans d'action stratégiques décrivent les approches que l'ICCWC adoptera pour atteindre les cinq résultats identifiés dans la Vision et indiquent les types d'activités que l'ICCWC pourrait réaliser pour chaque approche.

47. Lors de la SC74, le Comité permanent a pris note des progrès réalisés dans l'élaboration de la *Vision 2030 de l'ICCWC* et du *Plan d'action stratégique 2023-2026* qui l'accompagne, et a encouragé les Parties à maintenir leur soutien à l'ICCWC dans le cadre de la Décision 18.13. La *Vision 2030 de l'ICCWC* devrait être présentée au cours de cette session et sera disponible en tant que document d'information une fois finalisée.

#### Mise en œuvre de la décision 18.13

48. La Décision 18.13 encourage les Parties à continuer de fournir un soutien financier au Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) pour la mise en œuvre de son Programme stratégique pour 2016-2020 et de tout Programme stratégique futur nouvellement élaboré. Les contributions au Programme stratégique de l'ICCWC reçues à ce jour s'élèvent à environ 22,5 millions USD. Au moment de la rédaction du présent document, la plupart de ces fonds ont été utilisés et les fonds restants sont en cours de mobilisation. Comme indiqué au paragraphe 6 ci-dessus, la mise en œuvre du Programme stratégique de l'ICCWC a été prolongée jusqu'en 2023, date à laquelle tous les fonds devraient avoir été utilisés. Au nom de l'ICCWC, le Secrétariat réitère ses remerciements à l'Allemagne, aux États-Unis d'Amérique, à la France, à Monaco, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et à l'Union européenne pour leurs contributions au Programme stratégique de l'ICCWC. Le Secrétariat remercie également les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne pour les fonds accordés dans le cadre du Programme stratégique de l'ICCWC afin de maintenir les postes de Coordonnateur de l'ICCWC et Fonctionnaire d'appui à l'ICCWC au Secrétariat CITES. Des contributions complémentaires de la RAS de Hong Kong (Chine), de la Norvège et des États-Unis d'Amérique au Secrétariat ont également été mobilisées à cet effet.
49. Le Consortium est reconnaissant aux Parties qui ont répondu positivement à la décision 18.13. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat recommande que la Décision soit supprimée et remplacée par le projet de décision 19.BB tel que présenté à l'annexe 1 du présent document.

#### Remarques finales

50. Le nombre de Parties qui demandent et bénéficient du soutien de l'ICCWC ne cesse d'augmenter. Les avantages de l'approche holistique et coordonnée du Consortium et les mandats complémentaires de ses partenaires sont évidents. Le rôle central de l'ICCWC dans le soutien et le renforcement des capacités à long terme des autorités chargées de lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages [est largement reconnu](#). Cette reconnaissance a été réaffirmée à travers diverses résolutions adoptées depuis la CoP18, comme la [Résolution générale de l'Assemblée générale des Nations Unies \(AGNU\) sur le renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale](#), adoptée en novembre 2020, qui reconnaît l'aide que l'ICCWC peut apporter aux États membres. La Résolution de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (CCPCJ) sur la [prévention et la lutte contre les crimes qui affectent l'environnement](#), adoptée en mai 2021, puis par la Troisième Commission de l'Assemblée générale, reconnaît le rôle important de la collaboration interinstitutions, comme par le biais de l'ICCWC, pour prévenir et combattre efficacement la criminalité liée aux espèces sauvages. Le 23 juillet 2021, l'AGNU a également adopté une Résolution sur la [lutte contre le trafic d'espèces sauvages](#), qui réaffirme et s'appuie sur d'autres Résolutions sur ce sujet adoptées par l'AGNU, et reconnaît le travail important de l'ICCWC. Plus récemment, la Résolution de la CCPCJ sur le [renforcement du cadre juridique international de la coopération](#)

[internationale pour prévenir et combattre le trafic d'espèces sauvages](#), adoptée en mai 2022, a reconnu le travail important de l'ICCWC.

51. Le retour d'information reçu des Parties qui ont bénéficié du soutien de l'ICCWC souligne que le large éventail d'outils, de services, d'activités de soutien et de renforcement des capacités fournis par le Consortium continue d'être bien accueilli et donne des résultats positifs. Ce travail n'aurait pas été possible sans le solide soutien des donateurs. Le Consortium est prêt à poursuivre ses activités dans le cadre de la Vision 2030 de l'ICCWC, en s'engageant étroitement avec les Parties pour renforcer davantage les capacités des douanes, de la police, des autorités chargées de la protection de la vie sauvage et de l'ensemble des systèmes de justice pénale, et en les soutenant dans leur réponse à la criminalité liée aux espèces sauvages de manière de plus en plus solide, coordonnée et efficace. Les activités du Consortium dans le cadre de la Vision 2030 de l'ICCWC sont soumises à un financement externe et ne seront possibles que grâce au soutien continu et solide des donateurs. Les partenaires de l'ICCWC se réjouissent de poursuivre leur travail de collaboration, en fournissant aux Parties les outils, les services, le renforcement des capacités et le soutien technique nécessaires pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et veiller à ce que les criminels impliqués soient traduits en justice.

Recommandations :

52. La Conférence des Parties est invitée à :
- a) adopter les projets de décisions 19.AA à 19.BB présentés dans l'annexe1 de ce document; et
  - b) supprimer la Décision 18.13 du *Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC)* car elle a été mise en œuvre.

PROJET DE DÉCISION SUR LE  
CONSORTIUM INTERNATIONAL DE LUTTE  
CONTRE LA CRIMINALITÉ LIÉE AUX ESPÈCES SAUVAGES (ICCWC)

**À l'adresse des Parties**

- 19.AA** Les parties sont invitées à faire un retour d'information au Secrétariat sur le soutien et les outils de l'ICCWC, sur lesquels le Consortium s'appuiera pour exécuter la Vision 2030 de l'ICCWC et continuer à améliorer ses interventions aux niveaux national, régional et international.
- 19.BB** Les parties sont encouragées à apporter un soutien financier au Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) pour la mise en œuvre de la *Vision 2030 de l'ICCWC* et de son *Plan d'action stratégique associé pour 2023-2026*, afin de garantir que le Consortium continue à jouer un rôle de premier plan en apportant un soutien mondial coordonné à la communauté des agents chargés de la lutte contre la criminalité.

**BUDGET ET SOURCE DE FINANCEMENT PROVISOIRES  
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS OU DÉCISIONS**

Selon la Résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP18) sur la *Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties*, la Conférence des Parties a décidé que tout projet de résolution ou de décision soumis à une session de la Conférence des Parties, s'il a des conséquences sur le budget et la charge de travail du Secrétariat ou des comités, doit inclure un budget couvrant le travail qu'il implique, avec indication de la source du financement.

**Décision 19.AA**

La mise en œuvre du projet de décision 19.AA nécessitera un peu de temps de la part du Secrétariat, mais elle sera intégrée au programme de travail de l'ICCWC, financé par des fonds externes et à son programme de travail régulier.

**Décision 19.BB**

La mise en œuvre du projet de décision 19.BB sera subordonnée à la mobilisation de fonds externes.

Les prévisions budgétaires varieront considérablement en fonction du nombre d'activités à mettre en œuvre dans le cadre de la *Vision 2030 de l'ICCWC* par le biais du *Plan d'action stratégique de l'ICCWC pour 2023-2026*.

Compte tenu du nombre croissant de demandes de soutien qui continuent d'être reçues des Parties, des nouvelles demandes potentielles, des activités envisagées par les partenaires de l'ICCWC et des fonds reçus pour le Programme stratégique de l'ICCWC (environ 22,5 millions USD ont été mobilisés pour soutenir la mise en œuvre des activités réalisées par les cinq partenaires de l'ICCWC), le Secrétariat estime qu'un budget d'environ 30 millions USD serait nécessaire pour mettre en œuvre le *Plan d'action stratégique de l'ICCWC pour 2023-2026* de manière complète.

Pendant la période intersessions, le Secrétariat aura besoin, au minimum, de ressources suffisantes pour maintenir le poste de Coordinateur de l'ICCWC (estimé à 720 000 USD pour la durée du premier Plan d'action ou 180 000 USD par an). Pour permettre au Secrétariat d'absorber le large éventail d'activités menées sous les auspices de l'ICCWC et d'assurer la mise en œuvre effective de la *Vision de l'ICCWC*, il est également essentiel de maintenir le poste d'Agent d'appui de l'ICCWC (estimé à 600 000 USD pour la durée du premier Plan d'action ou 150 000 USD par an). Le cofinancement du soutien administratif et financier sera également nécessaire si le Secrétariat gère les subventions au nom de l'ICCWC. Il est envisagé que ces coûts soient largement intégrés dans la *Vision 2030 de l'ICCWC* et ses plans d'action stratégiques associés, en suivant la même approche que pour la mise en œuvre du Programme stratégique de l'ICCWC.

<b>Décision</b>	<b>Activité</b>	<b>Coût à titre indicatif (en USD)</b>	<b>Source du financement</b>
Décision 19. BB	Coordination du programme de l'ICCWC	720 000 USD (Coordinateur de l'ICCWC)  600 000 (Agent d'appui de l'ICCWC)	Extrabudgétaire
	Vision 2030 de l'ICCWC et plan d'action stratégique associé pour 2023-2026	30 millions USD (Coordination du programme de l'ICCWC inclus)	